

PERMIS AM (BREVET DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE)



PERMIS AM FORMATION DE 8H

Obligatoirement organisée sur 2 ½ journées de 4 h maximum, avec :

260 €

Séquence 1 : Échange sur les représentations individuelles autour de la conduite (30 minutes)

Séquence 2 : Formation hors circulation sur pistes privées (1 heure minimum) : slalom, freinage, etc.

Séquence 3 : Code de la route (30 minutes)

Séquence 4 : Formation en circulation (3 heures effectives par élève minimum)

Séquence 5 : Sensibilisation aux risques (1 heure). Présence obligatoire du représentant légal pour l'élève mineur.



LIEU DE LA FORMATION

ZAE du Larzac
à Villeneuve les Maguelone
(à côté de la Maison d'Arrêt)

Plateau technique d'1 hectare 1/2
dont 1 piste de 780m² affectée à la
séquence hors circulation

ÉQUIPEMENTS OBLIGATOIRES

- 1 Casque homologué et à la bonne taille
- 1 Paire de gants (adaptés à la pratique du 2 roues)
- 1 Blouson ou veste de moto
- 1 Pantalon style jeans (PAS DE JOGGING, PAS DE SHORT)
- Des bottes ou chaussures montantes



*Frais d'édition + Frais de gestion..... OFFERT



Option assurance complémentaire dommages corporels KICK-OFF **10,00€**

PARCOURS DE FORMATION

À LA CATÉGORIE AM DU PERMIS DE CONDUIRE



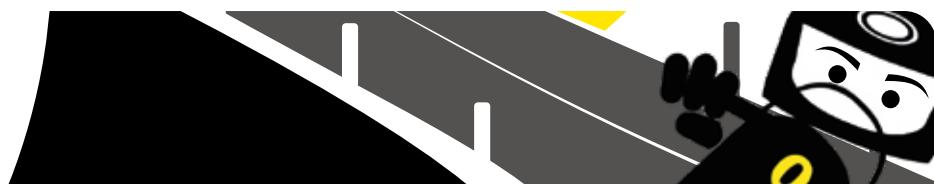
Une formation est requise pour les personnes nées à partir du 1er janvier 1988 pour conduire un cyclomoteur ou un quadricycle léger à moteur.

Cette formation dure 8 heures, sur 2 jours au moins et ne peut excéder 4 heures par jour.

Un questionnaire préalable à la formation sera proposé afin de faire un point sur les connaissances.

Nous vous proposons ensuite un parcours comprenant :

- Une séquence d'échanges sur les représentations individuelles autour de la conduite
- Une séquence hors circulation
- Une séquence sur le code de la route
- Une séquence en circulation
- Une séquence de sensibilisation aux risques



ECHANGES SUR LES REPRÉSENTATIONS INDIVIDUELLES AUTOUR DE LA CONDUITE

30 minutes

- Echanges et expressions sur le respect des règles
 - Signalisation
 - Règles de circulation
- Echanges et expressions sur les grandes thématiques de sécurité routière
 - Vitesse
 - Consommation d'alcool ou d'autres produits
 - Utilisation de distracteurs
- Echanges sur l'influence du comportement des autres usagers de la route sur son propre comportement de conducteur

HORS CIRCULATION (COURS COLLECTIFS)

1 heure minimum

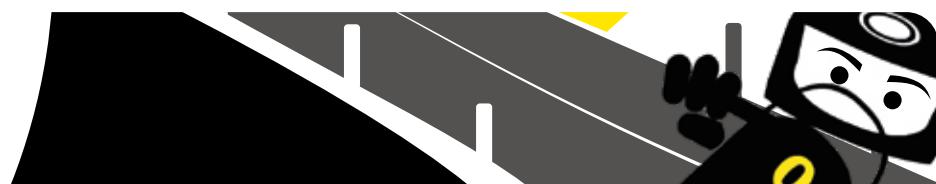
- Connaitre les équipements obligatoires pour la conduite d'un cyclomoteur et leurs rôles
- Connaitre les principaux organes du véhicule (cyclo ou quadricycle)
- Connaitre les contrôles indispensables du véhicule pour l'entretien et le maintien de la sécurité
- Savoir maîtriser le véhicule hors circulation
 - Position de conduite
 - Démarrage/ arrêt
 - Freinage/ ralentissement/immobilisation
 - Tourner en intersections
 - Manœuvres de freinage et d'évitement



CODE DE LA ROUTE (COURS COLLECTIFS)

30 minutes

- Connaitre la signalisation et comprendre son rôle
- Connaitre les principales règles de circulation et comprendre leur rôle
 - Positionnement du véhicule
 - Franchissements d'intersections et régimes de priorités



EN CIRCULATION EN ET HORS AGGLOMERATION (COURS COLLECTIFS)

3 heures minimum

- Savoir démarrer le cyclomoteur ou le quadricycle léger à moteur qu'il soit déjà ou non dans la circulation
- Savoir ralentir et immobiliser le cyclomoteur ou le quadricycle léger à moteur qu'il soit déjà ou non dans la circulation ou pour la quitter
- Savoir s'arrêter et stationner avec un cyclo ou un quadricycle
- Savoir rechercher les indices utiles : signalisation, clignotants, trajectoire, regard des autres usagers.
- Savoir adapter l'allure en fonction de ses capacités, des possibilités du véhicule, de la signalisation, de la réglementation et des situations rencontrées (autres usagers, configuration des lieux, visibilité...).
- Savoir apprécier et maintenir les distances de sécurité latérales et longitudinales en toutes circonstances.
- Savoir négocier un virage
- Savoir choisir la position sur la chaussée
- Savoir franchir les différents types d'intersections
- Savoir changer de direction

SENSIBILISATION AUX RISQUES

1 heure

- Sont abordés les thèmes suivants :
 - Sensibilisation aux risques spécifiques à la conduite des cyclomoteurs et quadricycles légers à moteur et aux cas d'accidents les plus caractéristiques impliquant ces véhicules
 - Les conséquences d'un défaut d'entretien
 - Les risques dus au débridage
 - La vitesse et ses conséquences sur la conduite (équilibre, adhérence, force centrifuge, freinage)
 - La prise en compte des autres usagers vulnérables
 - Les produits psychoactifs et la conduite
 - L'influence et la pression des pairs sur le comportement du futur conducteur

Cette formation est réalisée sous la présence constante et effective de l'enseignant titulaire de l'autorisation d'enseigner de la catégorie concernée.

A l'issue de la formation, une attestation de suivi de formation est délivrée à l'élève.

Elle autorise, pendant quatre mois à compter de la date de sa délivrance, la conduite, sur le territoire national, d'un cyclomoteur ou d'un quadricycle léger à moteur.

Au-delà de ce délai, le conducteur doit être titulaire de la catégorie AM du permis de conduire.





AUTO-ECOLE
de la
COMEDIE

RAPPEL DES ÉQUIPEMENTS OBLIGATOIRES

Casque homologué et à la bonne taille

- norme CE ou NF
- avec des dispositifs réfléchissants



Gants moto homologués

- norme CE ou NF



Blouson ou veste de moto



Pantalon style jeans - PAS DE JOGGING



Bottes ou chaussures montantes





VOTRE NOUVEAU PARTENAIRE ASSURANCE MOTO

Amis motards,

Vous connaissez déjà tous l'assureur spécialiste moto AMV, pour vos motos et vous-mêmes, mais savez-vous qu'AMV peut vous accompagner dès votre apprentissage du permis moto ?

Que ce soit pour une formation courte de 7H sur 125cm³ ou pour une formation au permis moto A1/A2, il peut être intéressant de s'assurer si vous ne bénéficiez pas déjà de ces garanties sur le corporel.

POURQUOI CHOISIR AMV ?

Spécialiste de l'assurance Moto école



Plus de 750 000 contrats d'assurance en cours



260 conseillers dédiés



Assurance immédiate 24h/24



45 ans d'expérience



GRÂCE À KICK OFF

10%*

DE RÉDUCTION SUR
VOTRE ASSURANCE
MOTO

L'ASSURANCE INDISPENSABLE PENDANT LES LECONS DE CONDUITE

(Permis A1 - A2 - AM - Formation de 7h - A2 -> A)

Pourquoi prendre cette assurance complémentaire ?

La Moto-Ecole est assurée pour elle-même et ses élèves contre les dommages causés aux tiers (Responsabilité civile).

En revanche, l'élève, lorsqu'il chute en cours de formation ou d'examen, n'est pas assuré pour les dommages corporels subis (Cf art.4 - Loi du 5 juillet 1985).

Les protections habituelles (Sécurité Sociale + Mutuelle) sont totalement insuffisantes, notamment en cas d'invalidité.

Cliquez ici →



Si vous souscrivez à Kick Off, vous devez impérativement faire parvenir votre attestation avant le début de votre formation pratique.

Si vous ne souhaitez pas souscrire, vous devez obligatoirement remplir le document fourni par l'auto-école avant le début de votre formation pratique.

*Jusqu'à 10% de réduction sur la prime d'assurance moto/scooter de la 1ère année (hors option, garantie attentats, risques technologiques, assistance juridique) dans les 6 mois suivant l'obtention du permis ou la validation de votre formation. En vous connectant sur www.amv.fr et sous réserve d'acceptation par AMV.